

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU VENDREDI 27 FEVRIER 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-sept Février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jordi Barre en séance publique au nombre prescrit par la loi ; sous la **présidence de Monsieur Roland NOURY, Maire.**

Etaient présents : Evelyne ALMERGE, Latifa BENAUDIA-BRIKI, Jean BOBO, Frédéric CARVALHAIS, Stéphane FOURCADE, Christophe GUIL, Stéphane JACQUET, Anne LESIMPLE, Philippe MATRION, Josette MONTSERRAT, Gaël MOOGIN, Maud PERINEAU, Ida POLIT, Philippe XANCHO.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane JACQUET.

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter à l'ordre du jour de la réunion au point n°7 (compte rendu de la commission culture et compte rendu de l'école).

Vote de l'ordre du jour : 15 voix Pour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Il nomme le secrétaire de séance : M. Stéphane JACQUET.

Il procède à l'appel des élus : 15 présents.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des modifications sont à apporter sur le dernier P.V. du 29/01/2015, sur la forme et non sur le fond.

Aucune observation n'a été faite.

Vote du procès-verbal du 29 Janvier 2015 à l'unanimité : 15 voix Pour.

2 - INFORMATION : ARRETE PREFECTORAL PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SUITE AUX INTEMPERIES DES 28, 29, 30 NOVEMBRE ET 1ER DECEMBRE 2014 :

Monsieur le Maire indique que la Commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux intempéries des 28, 29, 30 Novembre et 1^{er} Décembre 2014.

Arrêté interministériel du 17 Février 2015, publié au Journal officiel du 19 Février 2015, portant constatation de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de notre Commune, au titre du phénomène d'inondation survenu lors des intempéries des 28, 29, 30 Novembre et 1^{er} Décembre 2014.

L'arrêté sera mis en ligne sur le site de la Commune et affiché à la Mairie.

Monsieur le Maire indique que le Comité National de gestion des risques en agriculture du 10 Février 2015 a émis un avis favorable à la reconnaissance du caractère de calamité agricole, les dossiers doivent être retirés à partir du 4 Mars 2015 et retournés en Mairie dûment remplis, au plus tard le 7 Avril 2015.

Les dossiers devront être retournés en DDTM accompagnés d'un bordereau d'envoi pour le 13 Avril 2015, dernier délai.

3 - TABLEAU DU PERSONNEL : AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, DELIBERER POUR LA CREATION DU POSTE :

Monsieur le Maire annonce : un avancement de grade au 01/01/2015 : Peuvent être promus au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, les adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe qui justifient d'au moins 6 ans de services effectifs dans leur grade et ayant atteint le 5^{ème} échelon. Il s'agit de Mme Sylvie JAUBERT, il y a lieu de délibérer afin de créer ce poste au secrétariat de Mairie.

Son dossier sera examiné par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, qui ensuite enverra le modèle d'arrêté à prendre par l'Autorité Territoriale.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote à l'unanimité par 15 voix Pour la création de ce poste au secrétariat de Mairie.

Délibération n°07/2015.

4 - VENTE D'UNE BANDE DE TERRE : RUE DES OLIVIERS ET RUE DE LA PAGESE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer suite à la demande des colotis du Lot. Le plein sud, Rue des Oliviers, ils souhaitent acquérir une bande de terre d'une profondeur de 5 m à détacher de la parcelle communale section A n°1158 d'une contenance de 51a19ca ; pour une cession aux propriétaires riverains du n°7, Rue des Oliviers.

Cette cession permettra l'extension de leur jardin et ne donnera pas de droits à construire.

Une expertise a été faite par le service des domaines pour une valeur vénale estimée à 30€/m2.

Il propose le montant de 75m2 X 30€ = 2 250 Euros. Les frais de bornage par le cabinet Emmanuel CRETIN-

MAITENAZ-MOREAU-Tecnosud-102, Avenue Alfred Kastler à Perpignan 66100 et les frais notariés chez Maître Sandra BONARD, Notaire au 5, Boulevard Voltaire à Elne 66200 seront à la charge des propriétaires riverains.

Détail du P.V. de délimitation parcellaire : (voir annexes)

Commune de St-Jean-Lasseille : 50a44ca

Mme Véronique MONTSERRAT et M. Jérémy SANCHEZ : 75m2

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 15 voix Pour : NOURY-ALMERGE-BENAOUDIA-BRIKI-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-JACQUET-LESIMPLE-MATRION-MONTSERRAT-MOOGIN-PERINEAU-POLIT-XANCHO-

Délibération n°08/2015.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer suite à la demande des colotis du Lot. Le Vieux Puits, Rue de la Pagèse, ils souhaitent acquérir une bande de terre d'une profondeur de 4,50m à détacher de la parcelle communale cadastrée section A n°738 d'une contenance de 55a53ca ; pour une cession aux propriétaires riverains du lotissement Le Vieux puits du n°2 au n°14, Rue de la Pagèse.

Ces cessions permettront l'extension de leur jardin aux différents propriétaires et ne donneront pas de droits à construire. Une expertise a été effectuée par le service france domaine pour la valeur vénale estimée à 30 € le m2.

Il propose le montant de 447m2 X 30€ = 13 410 Euros. Les frais de bornage par le cabinet CRETIN-MAITENAZ-MOREAU Tecnosud-102, Avenue Alfred Kastler à Perpignan 66100 et les frais notariés chez Maître Sandra BONARD, Notaire au 5, Boulevard Voltaire à Elne 66200 seront à la charge des propriétaires riverains.

Détail du P.V. de délimitation parcellaire :

Les copropriétaires de la parcelle A 729 ; 1a29ca ;

M. et Mme Bruno BASILIO de la parcelle A 730 : 68ca ;

M. et Mme Alain BRIHAYE de la parcelle A 731 : 68ca ;

M. et Mme Alan DOWNES de la parcelle A 732 : 67ca ;

M. Christophe PICARD de la parcelle A 734 : 45ca ;

M. et Mme Joseph HORTON-WELLINGS de la parcelle A 735 : 70ca

Commune de St-Jean-Lasseille : 51a06ca

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 15 voix Pour : NOURY-ALMERGE-BENAOUDIA-BRIKI-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-JACQUET-LESIMPLE-MATRION-MONTSERRAT-MOOGIN-PERINEAU-POLIT-XANCHO-

Délibération n°09/2015.

5 – EDF : TRANSMISSION DES DONNEES DE CONSOMMATION :

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les sites ayant une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kva (essentiellement tarifs jaunes et verts) seront supprimés le 31 décembre 2015. Au tarif jaune, nous avons l'école et la cantine.

Comme tous les clients actuellement dans cette situation, la Commune devrait avoir souscrit un nouveau contrat en offre de marché auprès du fournisseur d'électricité de notre choix. La signature de ce nouveau contrat mettra fin automatiquement à notre contrat de fourniture d'électricité au tarif réglementé, sans que nous n'ayons besoin de le résilier préalablement, sans indemnité et préavis autre que les délais liés aux démarches auprès du distributeur.

Dans ce contexte, EDF est contraint de mettre à disposition des fournisseurs d'électricité qui en feront la demande des données relatives à notre consommation d'électricité ainsi qu'à notre choix de tarif.

Si le Conseil Municipal ne souhaite pas que ces données leur soient transmises, les informer avant le 6 Mars 2015.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de communiquer à l'EDF les renseignements demandés :

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité 15 voix Pour.

6 – PEPINIERE DEPARTEMENTALE : DELIBERER POUR LA COMMANDE DE PLANTS :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer pour la commande de végétaux auprès du Conseil Général des Pyrénées-Orientales par l'intermédiaire de sa Pépinière Départementale afin qu'elle puisse offrir le meilleur service en fourniture de plants d'arbres et d'arbustes.

Afin d'embellir nos espaces verts publics et d'améliorer le cadre de vie, la Commune envisage de commander :

20 saules pleureurs

5 Phénix

10 Lauriers (pousse rouge)

Ces végétaux seront plantés dans le bassin de rétention d'eau du Lot. Le Monterey.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix Pour : NOURY-ALMERGE-BENAOUDIA-BRIKI-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-JACQUET-LESIMPLE-MATRION-MONTERRAT-MOOGIN-PERINEAU-POLIT-XANCHO.

ACCEPTE de commander les végétaux indiqués ci-dessus.

DECIDE de commander des végétaux à la Pépinière Départementale des P.O. ; le retrait s'effectuera au Mas Conte à Saint-Féliu d'Amont 66170 sur présentation d'un bon d'attribution jusqu'au 30 Avril 2015 afin d'embellir nos espaces verts publics.

Délibération n°06/2015.

7 – **DIVERS :**

- Compte-rendu de la Commission Culture : Madame Anne LESIMPLE, déléguée de la commission culture et Mme Maud PERINEAU, indiquent que la commission culture a bien débuté, avec pour membres des citoyens non élus, une dizaine de personnes étaient présentes pour cette première.

L'accent a été mis principalement sur la catalanité, faire en sorte de créer un Forment de la sardane avec mise en place de cours de sardane, prévoir la Fête de la San Jordi (le Livre et la Rose) le 23 Avril avec la collaboration de la Bibliothèque, et refaire le Llevan de taula pour la Fête de la St-Jean et création d'un petit marché. Un budget est à prévoir pour organiser ces manifestations tout au long de l'année.

Première manifestation en vue le Samedi 28 Février 2015 à 17h30 à la salle Marcel Cazeilles, une conférence sur l'origine des noms de famille catalans des gens du village, en présence de M. Joan PEYTAVI, Maître de conférence à l'Université de Perpignan.

M. le Maire les félicite pour la création de cette commission culture et pour son bon fonctionnement.

- Compte-rendu Commission école : Monsieur Jean BOBO donne le compte-rendu du dernier conseil d'école, les parents d'élève espèrent un peu plus de communication avec la Cté de Communes des Aspres en ce qui concerne les T.A.P. (manque d'info envers les animateurs pour la création des divers ateliers).

Il indique que la coopérative scolaire a financé des postes informatiques à prix coûtant, la Commune a décidé d'installer 2 volets PVC électriques dans la classe de Mme CHAMINADE, les demandes de devis sont en-cours : 2 400 € TTC et l'achat d'un parc à vélo 100 €. Prévoir la pose d'une VMC par les agents communaux dans la classe de Mme DESSENS pour une meilleure aération. Prévoir au Budget. Avis favorable du CM.

- Élagage des platanes : Pour l'élagage de 22 platanes à l'entrée du village, un arrêté de circulation sera pris pour dévier les véhicules le temps des travaux. Lettre aux administrés.

EDF intervient le 9 Mars 2015 pour la pose des protections basse tension.

Sté SERPE intervient les 16 et 17 Mars 2015 pour l'élagage, et le bois sera entreposé au terrain de Foot pour un meilleur accès. La distribution auprès de la population pourrait être envisagée le samedi 21 Mars 2015. La population en sera avertie au plus tôt. Avis favorable du CM.

- Ouverture d'une MAM Maison d'Assistants Maternelles : Sandrine et Claire souhaitent la bienvenue aux enfants pour l'ouverture de la MAM « Mon Jardin d'Éveil' au n°2, Rue Chante Perdrix à St-Jean, ces dames attendent une autorisation de la DDTM pour l'accessibilité des personnes handicapées (accès par le garage).

A la demande de M. DARNE de la DDTM, nous sommes autorisés à donner l'autorisation de commencer leur activité. Avis favorable du CM.

- Commission des Impôts : prévue par M. l'Inspecteur le Mardi 17 Mars 2015 à 9h30 à la Mairie.

- Élections Départementales des 22 et 29 Mars 2015 : une réunion publique a eu lieu par le candidat M. MACH Daniel le Mercredi 25 Février 2015 à 19h00 à la salle Marcel Cazeilles et une autre réunion publique par le candidat M. OLIVE René est prévue le Jeudi 12 Mars 2015 à 20h30 à la salle Marcel Cazeilles.

Terrain NEGRE : un promoteur a été missionné pour la vente du jardin de M. Maurice NEGRE, décédé fin 2014 et ses héritiers ont décidé de l'urbaniser avec trois habitations.

Conditions : La Commune demande le retrait de 5 mètres par rapport à la chaussée, pour le piétonnier de 2,5m et 2,5m pour l'emplacement de places de parking. Avis favorable du CM.

- Contentieux PARAYRE Marc : Lecture du courrier transmis à M. PARAYRE Marc concernant les constructions réalisées sur son terrain au lieu-dit « Mas d'en Trilles ».

M. le responsable des affaires juridiques de la DDTM, M. Jean-Michel GITARD, affaire suivie par Mme Brigitte LAGARDE : construction de divers abris pour animaux ainsi qu'un abri en tôle sur la parcelle cadastrée section B n°95 lieu-dit « Mas d'en Trilles ».

Ces travaux ont été réalisés sans autorisation et sont en infraction au règlement du PLU approuvé le 17/09/2012, zone A, qui précise que seules sont admises dans cette zone les constructions à destination d'exploitation agricole sous réserve d'un lien suffisant avec ladite exploitation et du respect de la réglementation en vigueur en matière agricole.

Pour régulariser cette situation et éviter qu'une procédure contentieuse ne soit lancée à son encontre, M. PARAYRE Marc dispose d'un délai de 1 mois, soit jusqu'au 31 Mars 2015 pour régler ce contentieux.

- Collecte de piles : la Communauté de Communes des Aspres nous demande de renforcer ou mettre en place des dispositifs de collecte/communication pour les piles : nous avons 1 dépôt à la Mairie et un autre à la Poste. C'est suffisant.

- Détecteurs de fumée : Mise en place de 28 détecteurs de fumée le 20 Février 2015 dans tous les bâtiments communaux et notre assureur Groupama a été averti le jour même.

- Sinistre assurance (lettre de M. WALTER) : Courrier en date du 12/02/2015 de M. Gilles WALTER domicilié à Estagel a subi un sinistre sur notre Commune le 07/02/2015 alors qu'il roulait au 1 rue des muscats au volant de sa voiture, la grille d'égout en fonte a basculé subitement et a heurté la jante et a déchiré le flan du pneu de son 4x4 Nissan terrano. Notre assurance a été aussitôt avertie (le dossier est en-cours d'instruction).

- Commune de Sorède : un arrêté n°6.1-15.10 permanent, a été envoyé aux Communes, pour interdiction de baignade à LAVAIL à compter du 9 Février 2015 pour des raisons sanitaires des eaux suite aux prélèvements de l'ARS.

- Formation Défibrillateur : A ce jour, les Communes du Département des P.O. sont équipées de défibrillateurs. Une convention prévoit l'initiation de 10 personnes aux gestes qui sauvent et à l'utilisation du défibrillateur implanté sans frais sur la Commune sur la Place de la République à St-Jean ; cette formation est proposée par l'UDSP66, une attestation sera délivrée à chaque participant à cette formation. Vous pouvez vous inscrire, prendre contact avec Mme Maud PERINEAU Tél. 0610805966. qui est chargée du dossier.

Séance levée à 20h30.

Les membres présents,

Le Maire,